



**CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS:  
La FERC CGT hostile à la mise en concurrence  
de l'enseignement professionnel avec l'apprentissage.**

En cette fin d'année scolaire l'appel à projets, sollicité par le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour la création de « campus des métiers et des qualifications » se concrétise dans les académies et les régions. Plusieurs projets sont d'ores et déjà en cours, en Normandie et en Auvergne et préfigurent la généralisation du dispositif dans toutes les académies, à partir des lycées des métiers existants.

Ainsi les personnels du Lycée professionnel de Fécamp ont découvert lors du dernier Conseil d'Administration de leur établissement qu'ils étaient directement concernés par le projet mis en place dans l'académie de Rouen. Tout comme est annoncée également la création d'Aerocampus Auvergne qui impactera le lycée des métiers « Roger Claustres » de Clermont Ferrand.

A la demande des autorités régionales et académiques, la labellisation d'un réseau d'établissements, dont le contour est aujourd'hui des plus flous, est programmée autour de l'industrie de l'Eolien et des énergies renouvelables en Normandie et autour des secteurs de la maintenance civile et militaire, mécatronique, et ensembles mécaniques en Auvergne.

Pour la FERC- CGT la « labellisation » de ce type de réseau pose problème, tant pour la formation des publics que pour les conditions de travail des personnels.

Si le renforcement du lien entre les différents acteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur est tout à fait souhaitable, le cadre juridique choisi en Normandie par exemple statut d'association (loi 1901) qui va organiser ce Campus est des plus surprenants. Il acte de fait un nouveau désengagement de l'Etat dans le financement de l'enseignement professionnel.

Après la création des lycées des métiers, c'est aujourd'hui, au sein de campus des métiers et des qualifications, que le gouvernement et les Régions mettent en concurrence les établissements d'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, et différents acteurs de la formation professionnelle privés, centres de formation d'apprentis, voire de formation continue, au prétexte de réussite de tous les jeunes.

Loin de partager cette analyse, la FERC-CGT dénonce une nouvelle fois cette politique qui jette un discrédit sur les filières professionnelles proposées par les lycées professionnels publics et les universités.

De plus, cela renforcera l'hétérogénéité des classes par l'incitation à la mixité des publics et des parcours de formation. Dans un tel projet, il deviendra quasiment impossible de construire, sous le seul statut scolaire, un parcours de formation du secondaire au supérieur.

Encore une fois, l'approche choisie est celle d'une survalorisation de l'apprentissage présenté comme la voie de réussite par excellence pour les jeunes.

En réalité, par ce dispositif, l'État et les collectivités territoriales ne visent qu'à diminuer leur investissement financier dans la formation initiale et continue au détriment de sa qualité.

La mise en place de ces campus démontre, une nouvelle fois, le renforcement de la présence des intérêts patronaux dans les parcours de l'enseignement professionnel, au service du dogme de l'employabilité à court terme adaptable aux bassins d'emploi.

La FERC-CGT s'inquiète des répercussions sur les conditions de travail des personnels. En effet, la mixité des parcours et des publics (en formation initiale sous statut scolaire, par apprentissage et d'adultes en formation continue) risque d'emblée de complexifier le travail, d'accroître sa pénibilité et de rendre l'organisation du travail encore plus pathogène.

La Ferc CGT s'oppose à ce projet, demande au gouvernement de tenir les promesses de campagne de François Hollande en mettant en œuvre une véritable politique de revalorisation de la voie professionnelle initiale secondaire et universitaire.

Montreuil, le 3 juillet 2013